

Day	Min	Max	Humidity
MER 05	0	16	0
JEU 06	3	17	0
VEN 07	5	17	0,1
SAM 08	3	20	0
DIM 09	4	19	0
LUN 10	4	20	0,1

### Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Excoriose**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Mildiou**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

### Stades phénologiques



Bourgeon dans le coton - IFV

Les stades les plus fréquemment observés sur le vignoble s'échelonnent entre "bourgeon dans le coton" et "pointe verte" pour les situations de Gamay et Loin de l'œil les plus précoces, voire éclatement des bourgeons/sortie des feuilles pour les bourgeons les plus avancés.



Pointe verte - IFV

## DONNEES METEOROLOGIQUES

### Météorologie:

La semaine à venir s'annonce sèche, les températures seront fraîches en matinée et plus clémentes l'après midi. Des petites gelées matinales sont annoncées, elles devraient rester modérées, la matinée la plus froide est prévue pour mercredi.

## EXCORIOSE

### Analyse de risque

#### Symptômes



Symptômes en hiver.



Symptômes en été.

#### Observations au vignoble

Des symptômes d'excoriose sur bois d'un an peuvent être observés sur les cépages Loin de l'œil, Gamay, Syrah, Duras, Mauzac et Fer servadou.

### Préconisations

#### Conditions d'intervention

La lutte contre l'excoriose est uniquement préventive. Elle dépend surtout des symptômes trouvés à la taille et des prévisions météorologiques : un temps sec lors des stades « sortie des feuilles » (stade 6 ou stade D) à « 2-3 feuilles étalées » (stade 9 ou stade E) rend le traitement inutile.

**Le stade d'application est imminent sur les parcelles les plus précoces. En l'absence de pluie, tout traitement est inutile.**

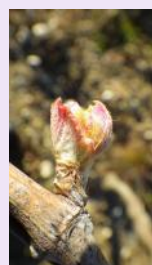
En présence de symptômes et si un risque de pluie est annoncé, il est conseillé de faire deux applications :

La première sera réalisée au stade « sortie des feuilles » (stade D) et la deuxième application au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E). Attention, il faut tenir compte du stade des bourgeons de la base : 50% des bourgeons doivent avoir atteint le stade visé.

\* *Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuée), 8-10 kg/ha (dose conseillée), (2 applications max).*

\* *Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max)*

**En pratique** : Il est conseillé de réaliser les traitements contre l'excoriose à des volumes/hectare importants de façon à bien mouiller les bois de taille, les bourgeons et les premières feuilles. L'idéal étant d'utiliser des panneaux récupérateurs.



Stade D ou 6.



Stade E ou 9.

#### Alternatives

Élimination des bois atteints à la taille. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

**Intervenir si présence de symptômes et si risque de pluie.**

**BLACK-ROT****Analyse de risque**

Une forte pluie au stade apparition des premières feuilles peut engendrer les toutes premières contaminations sur les parcelles présentant un historique et/ou des baies momifiées. **Dans la majorité des situations, le stade de sensibilité n'est pas encore atteint. Toutefois, surveillez l'avancement des stades sur vos parcelles sensibles.**

**Préconisations**

**Surveillez le risque de pluie et l'apparition du stade sortie des feuilles sur les parcelles présentant des facteurs de risques (notamment taille rase et dégâts en 2022).**

\* *Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max)*

Il est possible de faire des traitements mixtes avec l'excoriose.

**Alternatives**

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

**Mesure prophylactiques** : sur les parcelles ayant subi de fortes attaques en 2022 et/ou 2021, éliminer les sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux permettra de faire baisser la pression.

**A retenir**

Les traitements sont inutiles, aucune pluie n'est annoncée dans les prochains jours.

**OIDIUM****Analyse de risque**

La période de sensibilité commence au stade "2-3 feuilles étalées" sur les parcelles sensibles ou ayant subi de fortes attaques l'année dernière. Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

**Préconisations**

**A ce jour, les interventions sont inutiles.**

**A retenir**

Le stade de sensibilité n'est pas atteint.

**MILDIU****Analyse de risque**

Pour qu'une contamination ait lieu, il faut :  
\* que le stade "éclatement des bourgeons/ 1er feuilles" soit atteint  
\* que les oeufs de mildiou soient mûrs  
\* un niveau de précipitation suffisant.

A ce jour, aucune de ces trois conditions n'est atteinte.

**Préconisations**

**Pas de traitement à prévoir dans les prochains jours.**

**A retenir**

**Les facteurs de risque ne sont pas encore réunis.**

**VERS de la GRAPPE****Analyse de risque****Observations**

Eudemis : aucun papillon n'a été capturé à ce jour.  
Eulia : le vol débute timidement, les premiers papillons ont été capturés.

**Analyse de risque**

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudémis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

**Préconisations**

**Aucun traitement n'est à envisager.**

Pour ceux qui mettent en place de la confusion sexuelle, la pose des diffuseurs doit être effective une semaine avant le début des vols.

**A ce jour, les diffuseurs doivent être en place.**

**Alternatives**

La confusion est une méthode biocontrôle.

**A retenir**

**Posez les pièges. Les diffuseurs doivent être en place sur les parcelles confusées.**

## ERINOSE

## Analyse de risque

**Symptômes**

Formation de boursoufflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge. Le parasite responsable de ces symptômes est un acarien invisible à l'œil nu.

**Nuisibilité**

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytopte) se développe de manière importante. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence. En 2022, des symptômes ont été observés en tous secteurs, dans la majorité des situations ils étaient de faible intensité.

Seules les parcelles avec un fort historique de dégâts doivent faire l'objet d'une intervention.

## Préconisations

**Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade "pointe verte". Le stade d'application est atteint sur les parcelles les plus précoces .**

Sur les parcelles à historique (type Muscadelle), un à deux traitements précoces au soufre mouillable, permettent de limiter les populations. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

\* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée)

Lorsque la cible est l'érirose, le nombre d'application maximum est de 4 pour Héliosoufre et de 1 pour les autres spécialités à base de soufre.

**Alternatives**

Favoriser les populations de typhlodromes. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

**Intervenez seulement sur les parcelles sensibles.**

## MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

## Gestion des couverts végétaux

La destruction des couverts est à prévoir, dans les quinze prochains jours. Intervenir par roulage ou broyage sur les couverts pour lesquels le développement végétatif est optimum.

**Attention, une hauteur de végétation excessive dans les parcelles, augmente les effets du gel.**



*Féveroles au stade optimum pour la destruction.*

**Mode de destruction**

Le choix du mode de destruction dépend des objectifs recherchés :

- Si l'objectif est l'amélioration de la fertilité minérale, le broyage combiné à l'enfouissement sera le plus efficace.

La minéralisation du couvert végétal sera plus ou moins rapide en fonction de son état d'humidité au moment de l'enfouissement. Il ne doit jamais être réalisé sur un sol humide.

Dans le cas où l'enfouissement est réalisé un à deux jours après le fauchage ou broyage, la décomposition et la minéralisation se feront rapidement. Pour une minéralisation plus lente, il est possible de laisser sécher les résidus de végétation 30 à 60 jours. L'enfouissement peut se faire en une ou deux fois, avec un outil à dent ou à disque en fonction des espèces.

- Si l'objectif recherché est une compensation voire une augmentation du taux de matière organique, le roulage est le plus adapté. Le Rolofaca par exemple permet de coucher au sol les couverts végétaux et de les pincer pour arrêter la montée en sève. Contrairement au broyage et au fauchage, la croissance du couvert est stoppée et la dégradation de la partie "pincée" se fait très lentement. Sur les parcelles en pente, attention ce type de pratique peut compliquer le passage des tracteurs, avec notamment un risque de glissement.

## DIVERS

**Mange bourgeon:** présence de rares dégâts sur une parcelle de Gamay.

**Cochenilles :** Quelques cochenilles lécanines ont été observées sur le vignoble. Les traitements doivent se faire avant le débourrement, à ce jour il est trop tard pour intervenir.

**Escargots :**

Les conditions actuelles ne sont pas favorables à la sortie de ces mollusques. L'importance des dégâts est liée à la pluviométrie.

**Préconisations :**

Les traitements se font sous forme d'appâts granulés déposés au sol. Les granulés doivent être mis en place tôt pour être efficace. L'efficacité diminue lorsque les escargots sont déjà dans la souche. Les applications doivent être renouvelées en cas de fortes pluies.

\* *Sluxx HP, Iron Max (homologation en bio), phosphate de fer, 7kg/ha (dose homologuée), 4 applications max*

\* *Metarex INO, métaldéhyde, 5kg/ha (dose homologuée), 4 applications max, CMR*

\* *Metarex duo, métaldéhyde/phosphate de fer, 5kg/ha (dose homologuée), 5 applications max*

**Alternative :**

Le phosphate de fer est une solution de biocontrôle.



"Mange-bourgeon",  
dégât et chenille  
(Photos Vivalie)



Cochenille lecanine  
(Photo Arterris)

**Prochain bulletin le 12 avril**

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : [https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/074\\_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS\\_TECHNIQUES/Viticulture/Documents\\_techniques/Protection\\_vignoble/doc\\_alternatives\\_cepp\\_viti\\_12\\_04\\_2022.pdf](https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf)



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie ([www.occitanie.chambre-agriculture.fr](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9  
Tél.: 05 63 48 83 83  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,  
Marie-Laure MURATET  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) - 06.68.91.10.73  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) - 06.69.08.07.81  
[ml.muratet@tarn.chambagri.fr](mailto:ml.muratet@tarn.chambagri.fr) - 06.69.32.70.75

